

# AISSY INFOS MAI JUIN 2023

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL



### LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Les beaux jours sont là, il fait même chaud. Traditionnellement, en cette saison, les gens aiment se rencontrer. Le 8 mai, par exemple, donnait lieu, outre la cérémonie au monument aux morts, à la fête du pain. Cette fête n'a pas pu avoir lieu, en raison du départ du dernier boulanger d'Aissy, car si ce n'était pas lui qui cuisait le pain, c'est quand même lui qui nous fournissait la pâte, ainsi que la pâte à pizza et ses ingrédients. Nous nous étions alors résignés à simplement organiser la cérémonie de l'armistice de 1945. Et là, j'ai personnellement fait une énorme bêtise, pour laquelle je vous présente mes excuses les plus sincères : j'avais tout prévu, pompiers, discours, gerbe de fleurs, apéritif, ... mais j'ai oublié de prévenir la population ! J'étais persuadé de l'avoir fait, et comme j'avais dit à mon entourage que tout était prêt, il n'y a pas eu de boucle de rattrapage. Alors, mille fois pardon, c'est entièrement ma faute !

Nous avons alors décidé de nous rattraper au 14 juillet, en organisant un défilé aux flambeaux le soir du 13, suivi d'un petit dîner sous le préau, genre fête des voisins, avec diffusion de musique, où chacun apporterait ce qu'il avait envie, pour ceux qui le désiraient. Nous disposions d'un test pour voir si les habitants avaient envie de se rencontrer : deux associations du village, avaient prévu une animation au mois de mai : un concert à l'église pour les 40 ans de l'association des retraités, et un « troc plantes » avec une animation lors du dernier petit marché d'Aissy du mois de mai (deux associations indépendantes du conseil municipal). Les résultats furent décevants : au concert donné par la chorale d'Epoisses, 40 choristes, et 40 spectateurs, autant que de choristes, dont certains venus d'ailleurs que d'Aissy, et 16 personnes d'Aissy seulement au « troc plantes », alors que ces deux animations ont exigé des efforts considérables de la part des organisateurs.

J'ai donc décidé de ne rien organiser pour le 14 juillet cette année. Nous essayerons encore de prévoir quelque chose après les congés scolaires d'été, mais pour le moment, immobiliser des personnes pour organiser quelque chose que les concitoyens risqueraient de bouder, nous semblait injuste pour eux.

Reprenons-nous collectivement dès la rentrée, restons objectifs dans nos jugements sur les actions de la commune, et tout ira mieux pour tous.

### RESUME DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2023

**Présents** : Olivier et Marie France MURAT, Sophie AUBLIN, Chantal BESANCON, Olivier CADART, Thérèse et Roland BURGRAF, Daphné ROSSIGNOL (Secrétaire de Mairie)

**Excusés** : Maud GUYOTOT,

**Absents** : Aymeric FOURRIER.

**En présence de** : Madame ROUSSEL, Madame CHATEAU, Monsieur et Madame VIEL, Monsieur LEGRIS, Monsieur OTTMANE, Madame COMTE, Madame SERRAUT.

## RESUME DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

### Informations du Maire :

- Tous les travaux de voirie prévus ont été réalisés par l'entreprise Boujeat de Nitry.
- **Chemin de la Nourée** : la partie basse a été refaite et émulsionnée avec un bi-couche. La limite entre la partie non émulsionnée et cette dernière est matérialisée par une bordure destinée à empêcher les cailloux de descendre en cas de forte pluie. Cette bordure était initialement trop haute, et a nécessité la pose de barrières pour en interdire l'accès. L'entreprise a adouci cette obstacle, l'obstacle a été peint en peinture jaune afin de le rendre plus visible, un panneau « dos d'âne » sera posé à cet endroit, et les barrières seront enlevées dès que ce panneau sera posé. Le maire rappelle que ce chemin est réservé aux riverains du chemin des vignes, l'interdiction étant signalée par des panneaux et légalisée par un arrêté municipal.
- **2 cuves de 800 litres** : ont été achetées pour récupérer l'eau de pluie. Cela permettra d'arroser les fleurs du village, même s'il y a interdiction suite à la sécheresse.

### Informations de la première adjointe :

- **Banque de projets** : Des projets seront bientôt soumis aux habitants.
- **Un travail important** : Sur l'histoire d'Aisy sera mis sur le site de la commune, dès que celui-ci sera modernisé, car actuellement il n'est ni commode à utiliser, ni plaisant à consulter. Pour le consulter : <https://sites.google.com/view/aisy-89>
- **Les pépites du Tonnerrois** : Le personnage de Marcel GRIAULE a été proposé à la CCLTB.
- **Balisage des chemins de randonnée** : Un dossier de balisage est en cours par monsieur Xavier MAILLARD de la FFR pour nous présenter les 4 circuits qu'il propose à un prochain conseil pour validation.
- **Nuisances sonores SNCF**. Des capteurs ont été posés à Aisy le long de la voie SNCF. Des mesures ont été relevées pour évaluer le niveau sonore. A la suite de cette étude, il pourrait être envisagé d'installer un rideau anti-bruit, ou le remplacement des fenêtres par du triple vitrage.

**Approbation du procès verbal du 03 février 2023** : le PV a été approuvé à l'unanimité.

### Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission d'Angélique LETORT, de la fonction de 3ème adjointe et de conseillère municipale en date du 16 mars 2023. Suite à cette démission, il a été proposé aux membres du Conseil municipal de porter à deux seulement le nombre de postes 'adjoint ce qui a été accepté à l'unanimité des présents.

### Délibération pour le remplacement des mandats d'Angélique LETORT

Ses mandats ont été repris par les conseillers de la façon suivante :

- Sofie AUBLIN : suppléante au SDEY, au SET, à la commission d'appel d'offres ;
- Marie-France MURAT, suppléante au SIVU.

### Demande de subvention du club tennis de table

Le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention du Tennis de Table du Canton de Noyers. Cette subvention aidera au bon fonctionnement du club mais principalement pour acheter une nouvelle table de tennis de table.

Le conseil, après en avoir délibéré (7 pour, 0 abstention et 0 contre) a décidé d'attribuer une subvention de 50 €.

## RESUME DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

### Souscription forfait annuel SACEM

Conformément à l'article L0122'4 du Code de la Propriété Intellectuelle, la diffusion d'œuvres de l'esprit nécessite l'autorisation préalable et écrite de leurs auteurs. Toute diffusion d'une œuvre appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être préalablement déclarée et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L.132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les communes de moins de 5 000 habitants bénéficient d'un régime particulier grâce à un protocole conclu entre la Sacem et l'Association des maires de France. Elles peuvent en effet souscrire un forfait annuel (payable d'avance et tacitement reconduit) pour diffusion de musique pour concerts, spectacles et évènements dansants.

Sachant que la commune est adhérente de l'AMF, Monsieur le Maire demande aux conseillers qu'il soit autorisé à souscrire au forfait annuel adapté proposé par la SACEM pour s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune et par les associations locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un forfait annuel auprès de la SACEM pour un montant de 153.29 € HT afin de s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la souscription du forfait et à la déclaration d'évènements.

### Projet d'installation d'un distributeur de pain et viennoiserie

Le Maire présente à l'assemblée le projet de distributeur automatique de pain. Il rappelle que le sujet a déjà été abordé, sans aboutir par manque de candidats boulangers pour mettre en place le service. Il explique qu'aujourd'hui, avoir reçu un mail de la société LEDISTRIB qui se propose d'activer ce service en nous aidant à trouver l'artisan sur proposition de la commune. Le Maire présente un dépliant concernant le matériel proposé.

Le boulanger peut acheter la machine à pain pour un montant de 17 500 € ou la louer au prix de 350 €/mois. La société Distrib propose à la commune qu'elle prenne en charge la moitié des frais de la location la première année soit 175 €/mois pour aider financièrement le boulanger. Le distributeur sera installé à l'extérieur, ne nécessitant qu'une prise de courant à la charge de la commune ainsi que la consommation. Les paiements peuvent se faire en pièces de monnaies ou par carte bancaire sans contact.

Le boulanger sera avisé lorsque le nombre de produits restants sera insuffisant. Le distributeur aura une capacité de 40 pièces ou viennoiseries si la commune le souhaite. Afin que le service soit intéressant pour le boulanger, les ventes doivent s'élever à 11 baguettes minimum par jour. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'au terme de l'année, le boulanger peut être amené à prendre tous les frais à sa charge, si le service est rentable. Un rendez-vous est à prévoir avec le boulanger et le fournisseur, en présence de quelques conseillers. Le Maire consulte l'assemblée pour proposer des lieux de mise en place du distributeur, à l'abri si possible. L'assemblée propose sous le préau de l'ancienne école.

Le contrat entre la commune et la société LEDISTRIB devra stipuler impérativement que la commune cesserait immédiatement sa participation en cas d'abandon du fonctionnement de ce service de distribution de pain avant l'échéance annuelle. Sous cette réserve, avec 7 voix pour et zéro contre ou abstention, le conseil **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires (contrat et/ou convention) avec les parties concernées.

### Vente souffleur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'achat d'un nouveau souffleur pour une valeur de 485 € chez ALABEURTHE à Chablis. La société VERT-TIGE ELAGAGE souhaite acquérir l'ancien souffleur qui ne fonctionne plus pour un montant de 20 € (acheté en 1996 pour une valeur de 860.16€).

Le conseil, après en avoir délibéré à 7 pour, 0 contre et 0 abstention **AUTORISE** le Maire à céder l'ancien souffleur à la société VERT-TIGE ELAGAGE pour la somme de 20 €.

### Vote de crédits supplémentaires - aisy armançon

Le Maire présente un projet équilibré de modifications budgétaires sans influence sur l'équilibre de notre budget 2023. Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications.

dimanche 23 juillet 2023

# Vide-grenier

À aisy sur Armançon

Rendez-vous  
Dans la cour de  
la mairie  
De 6h30 à 18h

Entrée libre Buvette sur place

Inscription avant le 14 juillet

Emplacement  
gratuit

Organiser par  
L'association Aisy en fête

Contact  
Marie murat 07.71.69.07.47

Téléphone : 03 86 55 70 92  
Mail : mai-  
rie.aisy@wanadoo.fr  
Horaires d'ouverture de la  
mairie : lundi de 17h à 18h  
et vendredi de 10h à 12h